



Assemblée générale

Distr.
G_NERALE

A/43/773
3 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 80 de l'ordre du jour

QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA,
EUROPA ET BASSAS DA INDIA

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Jean-Michel VERANNEMAN de WATERVLIET (Belgique)

1. La question intitulée "Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 42/415 adoptée par l'Assemblée le 2 décembre 1987.
2. A sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1988, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
3. A la 14e séance de la Commission politique spéciale, tenue le 31 octobre 1988, le Président a informé la Commission qu'il avait tenu des consultations avec les délégations intéressées, en particulier les délégations française et malgache. En raison des contacts périodiques qui se poursuivent entre les autorités françaises et malgaches, il a été demandé que la Commission reporte l'examen de cette question à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

4. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India".
